



› ÉDITORIAL

MARCHÉS

SOUS-TRAITANCE : PLUS QUE JAMAIS PARTENAIRES !

Un cadre clair entre maître d'ouvrage, entrepreneur principal et sous-traitants, une garantie de paiement pour ces derniers : c'est ce qu'a instauré la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, dont nous célébrons, cette année, le 50^e anniversaire.

Pour autant, les tensions sur les chantiers, les rapports de force et les difficultés de paiement des sous-traitants restent d'actualité.

À l'appui de la loi de 1975, les représentants des entreprises principales et des sous-traitants de la FFB ont rédigé une charte de bonnes pratiques visant à instaurer sur les chantiers un climat de confiance et de respect mutuel. Fruit d'un travail commun entre la FFB et EGF.BTP (Entreprises générales de France du bâtiment et des travaux publics), cette charte, annexée au contrat de sous-traitance et affichée sur les chantiers, a pour objectif d'assurer le bon déroulement des travaux, dans un esprit de partenariat.

Cet anniversaire est un moment propice pour actualiser la charte et faire en sorte, plus que jamais, qu'elle soit respectée sur nos chantiers.

Dans une situation économique difficile, source de tension entre les entreprises, cette série d'engagements communs est l'occasion pour les partenaires de tout mettre en œuvre pour satisfaire le client final et contribuer à améliorer la qualité des ouvrages.

Ce document comprend des engagements mutuels sur deux enjeux transversaux majeurs : l'environnement et la prévention-sécurité sur les chantiers.

Sur la forme, les rédacteurs de cette charte ont souhaité associer à chaque initiale du mot **PARTENAIRES** une intention et une bonne pratique : **PLANIFIER**, **ANTICIPER**, **RESPECTER**, **TRANSPARENCE**, **ENVIRONNEMENT**, **NÉGOCIER**, **ALERTER**, **INFORMER**, **RÉCEPTIONNER**, **ECOUTER** et **SÉCURITÉ**.

L'adhésion à la présente charte sera toujours un engagement moral, volontaire et individuel de chaque entreprise.

Stéphane SAJOUX

Président du CNSTB
et de la commission marchés

AU SOMMAIRE

■ LOBBYING	p. 3
■ ÉCHOS	p. 4-5
■ ASSURANCE	
› Réemploi de matériaux	
Suis-je bien assuré?	p. 6-7
■ MARCHÉS	
Charte de sous-traitance	p. 8-9
■ ÉCONOMIE	
› Conjoncture du bâtiment	
Le neuf	p. 10
L'entretien-amélioration	p. 11
Le bâtiment	p. 11
■ SOCIAL	
› Taux AT/MP	
Un taux moyen en baisse	p. 12-13
› Canicule	
Le régime intempéries peut s'appliquer	p. 13
› Saisie des rémunérations	
De nouvelles règles depuis le 1 ^{er} juillet	p. 14
› Assurance chômage	
Bonus-malus : le bâtiment	
toujours pas concerné!	p. 15



Directeur de la publication : Olivier Salleron

Directeur de la rédaction : Séverin Abbatucci

Comité de rédaction : Fédération Française du Bâtiment, fédérations départementales et régionales, unions et syndicats de métiers.

33 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 51 82 / Fax : 01 40 69 57 88
ISSN 0395-0913

www.ffbatiment.fr / @FFBatiment



Achevé de rédiger le 11 juillet 2025, 49^e année.
Reproduction autorisée sous réserve de la mention
d'origine « © Bâtiment actualité, 24 juillet 2025 ».

Crédits photo : © Pascal Montary - D.R.,
Christophe Massé, FFB/O.Y. Lagadec.
Getty Images : filadendron, MarioGuti, SolStock, LaylaBird,
Id-work, Dragana991, Panic_attack, JulieanneBirch,
Alona Horkova, Weedezign.
Adobe Stock : Syda Productions, Gorodenkoff,
A. Frank/peopleimages.com, Asier, Tyler Olson, studiostoks,
Halfpoint, streptococcus, tovoan, Rick Cranches,
icons gate, Madalina, Califro, valvectors.



PEFC/10-31-1510



LE TRI

+ FACILE

